

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2017-131

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 12 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le douze du mois de décembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault sous la présidence de Pascal BIRONNEAU, 1^{er} Vice-président, en l'absence du Président de la CCAVT, Olivier FOUILLET.

20 présents + 4 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Claire SAINCOURT, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers :

Membre suppléant présent :

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

4 pouvoirs :

- ✓ Olivier FOUILLET a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Jacky METAY a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusé (e) s : Olivier FOUILLET, Ludovic BARREAU, Mathias DIXNEUF, Jean-Marie COLIN, Jean-François COIFFARD, Jean-Michel PROUST, Jacky METAY

Joël MEUNIER a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 7 décembre 2017

ORDURES MENAGERES APPROBATION DU CODEC

M. le 1^{er} Vice-président et Daniel ROBERT, Vice-président en charge des déchets, ont exposés :

Le SMITED est porteur du Projet du CODEC (contrat d'objectif déchets et économie circulaire). Il est demandé à chaque membre du SMITED de prendre une délibération sur ce principe. Ce contrat est financé à hauteur de 592 000€ dont 177 000€ d'autofinancement pour l'ensemble des bassins de vie du SMITED.

Pour le réaliser, des actions sont à mettre en place. 19 ont été retenues pour notre bassin.

Plan de financement CODEC 3 ans	Population AREC 2015	Montant global du projet	Subvention pour deux ans	Bonus en année 3 si objectifs atteints à 100%	Auto financement triénel 30% du projet mini		
					2018	2019	2020
Bassin 1 - CCPG AVT	44824	183 434,41	83 580,09 €	44 824,00 €	18 343,44 €	18 343,44 €	18 343,44 €
Bassin 2 - CCVG	21534	88 124,14	40 152,90 €	21 534,00 €	8 812,41 €	8 812,41 €	8 812,41 €
Bassin 3 - CCMEP	48359	197 900,78	90 171,55 €	48 359,00 €	19 790,08 €	19 790,08 €	19 790,08 €
Bassin 4 - SMC CCHVS	30084	123 113,53	56 095,47 €	30 084,00 €	12 311,35 €	12 311,35 €	12 311,35 €
Dépenses de services et actions supra							
Total	144801	592 572,86	270 000,00 €	144 801,00 €	177 771,86 €		
Parts annuelles			135 000,00 €	144 801,00 €	59 257,29 €	59 257,29 €	59 257,29 €
Budget 2018	194 257,29 €	répartis en :	135 000,00 €		59 257,29 €		
Budget 2019	194 257,29 €	répartis en :	135 000,00 €			59 257,29 €	
Budget 2020	204 058,29 €	répartis en :		144 801,00 €			59 257,29 €

Pour détailler la part relevant de la CCAVT sur la ligne relative au Bassin 1 CCPG/CCAVT :

- La population de la CCAVT de 2015 prise en compte est de 7003 habitants
- Montant global du projet : 28 657.96 €
- Subvention pour 2 ans : 13 057.71 €
- Bonus en année 3 si objectif atteints à 100% : 7 003€
- Autofinancement mini 30% : 2 865.80€ par an

Les objectifs contractuels sont :

- D'atteindre 449kg/an/Hab de déchets ménager et assimilés (hors gravât) sur le territoire d'ici 2020 fin du contrat.
- D'inciter 15 entreprises à entrer dans les démarches d'éco-conception ou d'économie de fonctionnalité ou d'écologie industrielle et territoriale ou d'achats éco responsables
- De maintenir le taux de valorisation global à 49.5% sur l'ensemble du territoire du CODEC

Pour le réaliser, des actions sont à mettre en place. 19 ont été retenues pour notre bassin, à savoir :

N°	Intitulé de l'action	Thématique principale
1	Eco-Exemplarité	Axe 1 - L'animation du projet et la mobilisation des acteurs
2	Poursuite sensibilisation scolaires + labellisation Eco-Ecoles	Axe 1 - L'animation du projet et la mobilisation des acteurs
3	Démarche d'écologie Industrielle et territoriale	2.1.4 - Ecologie Industrielle et Territoriale
4	Poursuite de la promotion Stop Pub	2.2.1 - Consommation responsable
5	Réduction des déchets dans les évènements	2.2.1 - Consommation responsable
6	Information PME sur déchets BTP	2.2.3 - Achat public responsable
7	Information acheteurs sur déchets BTP	2.2.3 - Achat public responsable
8	Gaspiillage alimentaire	2.2.5 - Lutte contre le gaspiillage alimentaire lors de la consommation
9	Réduction des déchets verts par le broyage	2.2.6 - Prévention et gestion de proximité des biodéchets
10	Poursuite de l'action de compostage individuel	2.2.6 - Prévention et gestion de proximité des biodéchets
11	Promotion au jardinage naturel et réduction de l'utilisation des produits dangereux	2.2.7 - Prévention qualitative
12	Promotion du réemploi	2.2.8 - Réemploi/réparation
13	Collecte des biodéchets des professionnels	2.3.1 - Collecte
14	Mise en place de nouvelles filières en déchèteries	2.3.1 - Collecte
15	Réduction de la fréquence de collecte pour les ordures ménagères	2.3.1 - Collecte
16	Information PME déchèteries CCPG	2.3.2 - Recyclage matière
17	Plan verre	2.3.2 - Recyclage matière
18	Etude de la mise en place de la tarification incitative	3.1 - Financement
19	Poursuite de la mise en place de la redevance spéciale	3.1 - Financement

Un accord de principe devra être recueilli par chacune des entités impliquées. Le SMITED supportera les dépenses de service et supra finançables par les 4 bassins au prorata de la population ci-dessus.

Les subventions perçues par le Smited seront reversées proportionnellement à chaque collectivité actrice de son bassin. Ainsi chaque collectivité n'aura à financer au Smited que la part « Dépenses de service et supra » évaluée à 153 012 € pour 3 années.

- Vu la délibération du Conseil syndical du SMITED du 20 octobre 2017

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ Approuver le CODEC tel que défini précédemment qui sera porté par le SMITED
- ✓ Prendre en charge les dépenses de service et supra-finançables pour le Bassin n°1 avec la Communauté de communes Parthenay Gâtine

Le 1^{er} Vice-Président, Pascal BIRONNEAU

AR-Préfecture

079-200041416-20171212-D2017131-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-12-2017

Publication le : 21-12-2017

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48